RÈGLEMENT 2025 DES COURSES de la JUNIVILLOISE du 9 JUIN 2025

Art 1 - ORGANISATION

Les courses de « La JUNIVILLOISE » sont organisées par l'association « LES PIEDS À LA RETOURNE » :

- Course « **La Junivilloise** » de 10 km est ouverte à tous les athlètes licenciés ou non licenciés nés en 2009 et avant (de cadet à master). Cette course est inscrite au challenge Sud-Ardennes 2024-2025.
- Course dite « **La Découverte** » de 3 km est ouverte à tous les athlètes licenciés ou non licenciés, adultes et jeunes nés en 2013 et avant (de benjamins à master).
- Course « Éveil Athlé » de 1 km environ, ouverte aux jeunes nés en 2016-2018.
- Course « Poussins » de 1,5 km environ, ouverte aux jeunes nés en 2014-2015.

Les participants courent sous leur propre responsabilité et les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour vol pouvant survenir pendant la manifestation.

À l'occasion de la **18**ème **édition de la « La Junivilloise »**, notre club met les sapeurs-pompiers à l'honneur et organise un **classement spécial sapeurs-pompiers, membres du SDIS, participant au 10 km**.

Art 2 - ASSURANCE

Pour ces épreuves, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès d'AXA France IARD de Ste-Menehould (51). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 3 - ENGAGEMENTS - INSCRIPTIONS

Pour « La Junivilloise » (10 km) : inscription sur le site ledossard.com au tarif de 11€ jusqu'au 8 juin 2025 à 23h59 ou sur place le jour de la course au tarif de 14€.

Pour « La Découverte » : inscriptions sur ledossard.com ou sur place le jour de la course au tarif de 5€.

À noter : 1 euro par inscription sera reversé à l'Association « Roseau » de Reims s'occupant des enfants atteints de leucémie ou de cancer et de leurs familles.

Pour les **deux courses jeunes** « **Éveil Athlé** » et « **Poussins** » : inscriptions gratuites sur bulletin + questionnaire PPS ou certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, à renvoyer par mail à laiunivilloise@gmail.com

Documents téléchargeables sur le site internet du club :

https://piedsaretourne.wixsite.com/juniville/junivilloise

Conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 tous les non licenciés FFA, y compris les licenciés d'autres fédérations sportives, doivent avoir satisfait au nouveau PPS (Parcours Prévention Santé) ou présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an. Les licenciés FFA seront en mesure de présenter leur licence.

Par son inscription à l'une des courses, le coureur autorise l'association à publier des photos de l'épreuve et du podium dont celles le concernant.

Art 4 - INSCRIPTIONS CLUBS ET ÉQUIPES SUR LEDOSSARD.COM

- Les sapeurs-pompiers participant à la course doivent préciser l'équipe « SDIS » lors de leur inscription.
- Les clubs le souhaitant peuvent inscrire leurs athlètes avec un code à demander par mail à <u>lajunivilloise@gmail.com</u> en indiquant les précisions nécessaires pour la facturation.

Art 5 - DOSSARDS

Les dossards seront retirés le jour de la course à partir de 8h 30 à la salle des fêtes (à côté de la mairie). Ils seront portés sur la poitrine (prévoir des épingles). Tout coureur qui, à l'arrivée ne sera pas porteur de son dossard ou ayant celui-ci pas clairement lisible, sera disqualifié.

Art 6 - PARCOURS & RAVITAILLEMENTS

Les départs pour « La Junivilloise » et pour la « La Découverte » auront lieu à 10h à côté de la Place de la Mairie et les arrivées rue Alfred-Doury, devant la salle des fêtes.

Repérage tous les kms : 1 boucle de 3 km pour la course « La Découverte » et 3 boucles d'environ 3,300 km soit une distance totale de 10 km pour « La Junivilloise ».

Chronométrage avec Ultratiming. Un poste de ravitaillement est prévu sur le parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée dans la salle des fêtes. Selon les conditions atmosphériques, un 2ème poste de rafraichissement sur le parcours pourra être mis en place.

Les départs des deux courses jeunes auront lieu à 9h15 (**Éveil Athlé**) et 9h30 (**Poussin**), rue Alfred Doury à côté de la Place de la Mairie et les arrivées rue Alfred-Doury, devant la salle des fêtes.

Art 7 - SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité sur le parcours est assurée par une infirmière DE, les secouristes diplômés de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Juniville, le médecin de Juniville, une ambulance et une équipe de signaleurs bénévoles. Par mesure de sécurité, le port d'écouteurs ou de casque audio n'est pas autorisé sur les courses.

Art 8 - RÉSULTATS-CLASSEMENTS.

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront sur la place de la mairie ou à la salle des fêtes selon la météo, dès la fin des courses pour les jeunes, et à partir de 11h45 pour « La Junivilloise » et « La découverte ». Les classements seront affichés dans la salle des fêtes et paraîtront dans la presse locale, le site www.ultratiming.be et sur le site internet du club.

https://piedsaretourne.wixsite.com/juniville

Art 9 - RÉCOMPENSES-RÉCEPTION.

- Lot souvenir aux participants de chaque épreuve.
- Courses jeunes : trophée aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines de chaque catégorie
- « La Junivilloise » : lot aux 5 premiers masculins et 5 premières féminines et récompenses aux premiers/premières de chaque catégorie (M et F).
- « La Découverte » : lot aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines.
- Équipe SDIS : lot au 3 premiers masculins et 3 premières féminines.